

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2015**

Date de convocation : 30 mars  
Date d'affichage : 30 mars 2015

Conseillers en exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 14

L'an deux mil quinze, le huit avril à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DIVARET Michel, Maire.

Etaient présents : MM. BÉREAU, FOREAU, LEGROS, LEROUX, SENÉ, YZON  
Mmes BOSSY, COUSIN, GRENÊCHE, LEVASSEUR

Excusés : Mme FOURNIER (Pouvoir donné à M. DIVARET), Mme BOUDET (Pouvoir donné à Mme BOSSY), M. GAIGNIER (Pouvoir donné à M. FOREAU)

Madame Christine GRENÊCHE a été nommée secrétaire.

**1/ Finances**

**1.1 Budget Assainissement**

\*\*\*\*\*

**Délibération : Adoption du Compte Administratif 2014**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Catherine BOSSY délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. DIVARET Michel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

**Section de fonctionnement**

	Total	Résultat de l'exercice Déficit	Résultat reporté N-1	Résultat cumulé au 31/12/2014
Dépenses	26 040,37 €	2 730,25 €	128 925,92 €	126 195,67 €
Recettes	23 310,12 €			

**Section d'investissement**

	Total	Résultat de l'exercice Excédent	Résultat reporté N-1	Résultat cumulé au 31/12/2014
Dépenses	0	3 426,52 €	34 167,28 €	37 593,80 €
Recettes	3 426,52 €			

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- Constate que les opérations sont régulièrement comptabilisées.

\*\*\*\*\*

**Délibération : Adoption du Compte de Gestion 2014**

**Le Conseil Municipal,**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

\*\*\*\*\*

**Délibération : Affectation du résultat d'exploitation**

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,

Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 126 195,67 €,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'investissement de 37 593,80 €,

**Décide de reporter au Budget Primitif Assainissement 2015,**

- ↳ au compte R002 – Résultat de fonctionnement reporté **126 195,67 €**
- ↳ au compte R001 – Résultat d'investissement reporté **37 593,80 €**

\*\*\*\*\*

## **Délibération : Adoption du Budget Primitif 2015**

À l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, adopte le Budget Primitif Assainissement 2015 qui se décompose comme suit :

- Section de Fonctionnement équilibrée à hauteur de : **188 200 €**
- Section d'Investissement équilibrée à hauteur de : **41 100 €**

\*\*\*\*\*

## **1.2 Budget « Lotissement Les Prés Saint Symphorien »**

\*\*\*\*\*

### **Délibération : Adoption du Compte Administratif 2014**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Catherine BOSSY délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. DIVARET Michel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

#### **Section de fonctionnement**

	Total	Résultat de l'exercice	Résultat reporté N-1	Résultat cumulé au 31/12/2014
Dépenses	0	0	5 881,79 €	5 881,79 €
Recettes	0			

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- Constate que les opérations sont régulièrement comptabilisées.

\*\*\*\*\*

### **Délibération : Adoption du Compte de Gestion 2014**

#### **Le Conseil Municipal,**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

\*\*\*\*\*

**Délibération : Clôture du Budget annexe « Lotissement Les Prés Saint Symphorien »**

Compte tenu de l'achèvement des travaux du Lotissement « Les Prés Saint Symphorien », Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante, la clôture de ce budget annexe.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- décide de clôturer le budget annexe « Lotissement Les Prés Saint Symphorien »,
- autorise l'intégration des écritures et des résultats au Budget Principal de la commune,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les opérations nécessaires et à signer tout document à cet effet,
- dit que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

\*\*\*\*\*

**1.3 Taux d'imposition des taxes directes pour l'année 2015**

\*\*\*\*\*

**Délibération : Taux d'imposition des taxes directes pour 2015**

Monsieur le Maire rappelle les taux pratiqués en 2014, à savoir,

<b>Taxe d'habitation :</b>	<b>16.82</b>	<b>Taxe foncière non bâti :</b>	<b>28.20</b>
<b>Taxe Foncière bâti :</b>	<b>12.95</b>	<b>CFE :</b>	<b>17.67</b>

Compte tenu de la diminution des dotations de l'État, de l'augmentation des bases d'imposition de 0,9 % par rapport à 2014, de la conjoncture actuelle et après avis de la Commission Finances, afin d'équilibrer le budget communal 2015, Monsieur le Maire propose une augmentation des taux de 1 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'augmenter les taux de 1 % et de les fixer comme suit :

<b>Taxe d'habitation :</b>	<b>16.99</b>	<b>Taxe foncière non bâti :</b>	<b>28.48</b>
<b>Taxe Foncière bâti :</b>	<b>13.08</b>	<b>CFE :</b>	<b>17.85</b>

Pour : 10

Abstentions : 3

\*\*\*\*\*

## 1.4 Amortissement

\*\*\*\*\*

### Délibération : **Durée d'amortissement**

Dans un souci, de qualité comptable, et de sincérité de résultat, les frais d'études non suivies de réalisation doivent être amortis. L'amortissement consiste à réintégrer à la section de fonctionnement, une part annuelle fixe des montants au titre d'une reprise.

Pour les frais d'études, la durée maximum d'amortissement est de 5 ans.

Les dépenses liées au diagnostic bocager imputées au compte 2031 sont concernées et doivent par conséquent être amortis.

Monsieur le Maire propose de fixer la durée d'amortissement en mode linéaire à 3 ans.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- décide de fixer à 3 ans la durée d'amortissement des dépenses du compte 2031.

\*\*\*\*\*

## 1.5 Budget Principal

\*\*\*\*\*

### Délibération : **Adoption du Compte Administratif 2014**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Catherine BOSSY délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. DIVARET Michel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

#### **Section de fonctionnement**

	Total	Résultat de l'exercice Excédent	Résultat reporté N-1	Résultat cumulé au 31/12/2014
Dépenses	422 627,22 €	181 552,48 €	0	181 552,48 €
Recettes	604 179,70 €			

#### **Section d'investissement**

	Total	Résultat de l'exercice Excédent	Résultat reporté N-1	Résultat cumulé au 31/12/2014
Dépenses	513 637,11 €	31 195,68 €	- 266 954,43 €	- 235 758,75 €
Recettes	544 832,79 €			

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- Arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- Constate que les opérations sont régulièrement comptabilisées.

\*\*\*\*\*

### **Délibération : Adoption du Compte de Gestion 2014**

#### **Le Conseil Municipal,**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

\*\*\*\*\*

### **Délibération : Affectation du résultat d'exploitation**

#### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,  
Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 181 552,48 €,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'investissement de 235 758,75 €,

**Décide,**

- ↳ **d'affecter le résultat d'exploitation de 181 552,48 € au compte R1068 du Budget Primitif Principal 2015,**
- ↳ **de reporter le déficit d'investissement de 235 758,75 au compte D001 du Budget Primitif Principal 2015.**

\*\*\*\*\*

## **Délibération : Adoption du Budget Primitif 2015**

**À l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, adopte le Budget Primitif Principal 2015 qui se décompose comme suit :**

- ↳ Section de Fonctionnement équilibrée à hauteur de : **566 126 €**
- ↳ Section d'Investissement équilibrée à hauteur de : **974 059 €**

\*\*\*\*\*

## **2/ Questions diverses**

### **Eau et Assainissement :**

Ces compétences seront transférées obligatoirement aux Communautés de Communes au 2<sup>ème</sup> semestre 2017.

### **Projet de nouveau lotissement :**

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur le prix à proposer pour l'achat du terrain prévu pour l'aménagement d'un nouveau lotissement. Ce prix doit tenir compte des frais d'enfouissement de la ligne à haute tension. Le prix de 5 € pour du terrain constructible et 1 € pour le terrain non constructible est proposé.

### **Travaux en cours :**

À cette époque de l'année, la tonte représente une part importante du travail des agents techniques communaux.

L'aire de stationnement de « La Pierre » est en cours de réalisation par l'Entreprise FLECHARD TP.

### **Restauration de l'Église :**

Le coût estimatif s'élève à 261 801 € H.T.

### **Construction Restaurant Scolaire :**

La Commission Appel d'offres se réunira le Mardi 21 avril 2015 à 17 h pour l'ouverture des plis.

### **Enquête publique relative à la demande d'autorisation de la SAS SOCOPA Viandes :**

Monsieur le Maire propose que dans son avis, le Conseil Municipal aborde les points suivants :

- les odeurs
- la voirie
- la pollution du sol et de l'eau
- les nuisibles
- la méthanisation.

## **3/ Agenda**

- Course cycliste de l'Huisne Sarthoise : 26 avril 2015
- Prochaine séance du Conseil Municipal : 6 mai 2015